

Composition du Conseil communal :

Mme H  l  ne LEBRUN, Bourgmestre, Pr  sidente;

Mmes et MM. Ludivine ROSI  RE, Etienne MAROT et Sandrine LISSOIR, Echevins;

M. Guillaume RATY, Pr  sident du CPAS ;

Mmes et MM. Didier ROUARD, Herv   RONDIAT, Pierre LEDENT, Christian ALEXANDRE, Jean-Pol BRASSEUR, Nicolas ROUARD, Guillaume RATY, Pascale DECLAYE, Quentin HYAT et Emmanuel DAVIN, Conseillers communaux.

M. Nicolas GOBLET, Directeur g  n  ral ff

S  ance du 15 mai 2019

Tous pr  sents

Avant l'ouverture de la s  ance, le Conseil communal observe une minute de silence    la m  moire de M. Christian MATAGNE, Echevin, d  c  d   le 11.04.2019.

1. PROC  S-VERBAL DE LA S  ANCE DU 4 AVRIL 2019.

Reporte le point    la prochaine s  ance suite    la remarque du Conseiller communal Emmanuel DAVIN d  sirant s'assurer que son interpellation et la r  ponse de Mme la Bourgmestre soient effectivement act  es au proc  s-verbal.

2. INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAL.

Suite au d  c  s de M. Christian MATAGNE en date du 11.04.2019 et apr  s prestation de serment entre les mains de Mme la Bourgmestre, installe M. Thierry DARON en qualit   de Conseiller communal.

3. D  MISSION D'UN CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE.

Prend acte de la d  mission de son mandat de Conseiller de l'action sociale de M. Thierry DARON, par lettre dat  e du 07.05.2019.

4. D  MISSION DU PR  SIDENT DU CPAS

Prend acte de la d  mission de son mandat de Pr  sident du CPAS de M. Etienne MAROT, par lettre dat  e du 07.05.2019.

5. PR  SENTATION ET PRESTATION DE SERMENT DE DEUX CONSEILLERS DE L'ACTION SOCIALE ET PRESTATION DE SERMENT.

Proclame l'  lection de Messieurs Guillaume RATY et Philippe LAMBERT au Conseil de l'action sociale, lesquelles pr  tent serment entre les mains de Mme la Bourgmestre.

6. AVENANT AU PACTE DE MAJORIT  .

Par 8 voix pour et 7 voix contre :

Adopte l'avenant au pacte de majorit   comme suit :

Mme H��l��ne LEBRUN	Bourgmestre
Mme Ludivine ROSIERE	Echevine
M. Etienne MAROT	Echevin
Mme Sandrine LISSOIR	Echevine
M. Guillaume RATY	Pr��sident du CPAS pressenti

7. PRESTATION DE SERMENT D'UN ECHEVIN ET DU PR  SIDENT DU CPAS

M. Etienne MAROT, Echevin et M. Guillaume RATY, Pr  sident du CPAS au Coll  ge communal pr  tent serment entre les mains de Mme la Bourgmestre.

8. TABLEAU DE PR  S  ANCE.

Arr  te comme suit le tableau de pr  s  ance des conseillers communaux :

Nom et pr��nom des membres du conseil	Date de la 1��re entr��e en fonction	En cas de parit�� d'anciennet�� : suffrages obtenus aux ��lections du 14.10.2018	Ordre de pr��s��ance
ROUARD Didier	03.01.1995	784	1
RONDIAT Herv��	03.01.1995	341	2
LEDENT Pierre	03.01.1995	287	3
ALEXANDRE Christian	04.12.2006		4
LISSOIR Sandrine	15.09.2009		5
LEBRUN H��l��ne	03.12.2012	719	6
MAROT Etienne	03.12.2012	402	7
BRASSEUR Jean-Pol	03.12.2012	305	8
ROUARD Nicolas	03.12.2018	358	9
RATY Guillaume	03.12.2018	276	10
DECLAYE Pascale	03.12.2018	253	11
ROSI��RE Ludivine	03.12.2018	232	12
HYAT Quentin	03.12.2018	189	13
DAVIN Emmanuel	03.12.2018	117	14
DARON Thierry	15.05.2019		15

9. TUTELLE

Prend connaissance de la décision de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux en date du 03.04.2019 rendant exécutoire le règlement de la redevance sur la location des salles de gymnastique des écoles de Celles, Houyet, Mesnil-St-Blaise, Wanlin et Hulsonniaux.

10. INTERPELLATION CITOYENNE

Entend l'interpellation de Mme Tiphonie PIOT, de Hour, à propos d'un projet d'antenne de télécommunication à Hour et la réponse de Mme la Bourgmestre Hélène LEBRUN à ce sujet.

11. OFFICE DU TOURISME DE HOUYET ASBL

Prend connaissance du compte 2018 de l'asbl Office du Tourisme de Houyet au montant de 4.998,13€.

12. FABRIQUES D'ÉGLISE

12.1. FABRIQUE D'ÉGLISE DE WANLIN

M. Christian ALEXANDRE sort de séance.

- Approuve les comptes 2016 et 2017 de la Fabrique d'église de Wanlin aux montants de :

Compte	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat comptable
2016	6.197,34	5.646,24	551,10
2017	4.260,56	5.427,56	1.167,00

- Approuve le budget de la Fabrique d'église de Wanlin pour les exercices 2018 et 2019 aux montants de :

Budget	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat budgétaire
2018	5.735,45	5.735,45	0
2019	6.255,76	6.255,76	0

12.2. M. Christian ALEXANDRE rentre en séance.

FABRIQUES D'ÉGLISE DE MESNIL-ÉGLISE, FINNEVAUX, VER-CUSTINNE, MESNIL-ST-BLAISE, CELLES ET HOUR

Approuve le compte de l'exercice 2018 des Fabriques d'église de :

Fabrique	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat comptable
Mesnil-Eglise	7.524,86	2.017,76	5.507,10
Finnevaux	14.133,99	6.035,52	8.098,47
Ver-Custinne	24.498,67	24.165,15	333,52
Mesnil-St-Blaise	17.077,26	14.819,73	2.257,53
Celles	21.643,28	19.900,28	1.743,00
Hour	19.910,62	15.302,73	4.607,89

13. Par 8 voix pour et 7 abstentions :

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Arrête comme suit les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2019 – Services ordinaire et extraordinaire :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes ex. proprement dit	7.018.107,39	3.716.865,85
Dépenses ex. proprement dit	6.997.065,19	3.849.839,68
Boni ex. proprement dit	21.042,20	Mali: 132.973,83
Recettes ex. antérieurs	982.056,47	64.900,00
Dépenses ex. antérieurs	95.348,60	109.131,37
Boni ex. antérieurs	886.707,87	Mali: 44.231,37
Prélèvements en recettes	0,00	811.765,72
Prélèvements en dépenses	134.500,00	634.560,52
Recettes globales	8.000.163,86	4.593.531,57
Dépenses globales	7.226.913,79	4.593.531,57
Boni global	773.250,07	0,00

14. Par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAL

Arrête le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

15. Par 8 voix pour et 7 voix contre :

AUDIT ORGANISATIONNEL

Décide, en vue de la réalisation du dossier relatif à la réalisation d'un audit organisationnel et à la construction d'un plan d'actions :

- De fixer le montant estimé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à 45.300,00 € HTVA ;
- De recourir aux services de l'Intercommunale BEP ;
- De proposer M. Jacques LEBRUN, chef administratif, en qualité de personne de contact ;

16. Par 9 voix pour et 6 abstentions :

ACQUISITION D'UN BUS D'OCCASION

Approuve le cahier des charges « Acquisition d'un bus d'occasion » établi par l'administration communale de Houyet (procédure négociée).

17. Par 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions :

SALLE LA MIRANDE A CELLES

Décide de concéder à titre gratuit à l'asbl Tourisme et Culture de Celles la gestion de la salle « la Mirande » aux conditions fixées dans une convention acceptée par les deux parties.

18. A l'unanimité :

18.1. PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Approuve le Plan de Cohésion Sociale pour les exercices 2020-2025.

18.2. CONTRAT DE RIVIÈRE LESSE

Décide :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le protocole d'accord pour le programme d'actions du Contrat de Rivière Lesse, du 22.12.2019 au 22.12.2022 ;
- De financer l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » à concurrence de 3.264,06 € pour l'année 2020 ;
- De confirmer la désignation de M. Guillaume RATY, Conseiller communal, Président du CPAS, en qualité de membre effectif de l'AG et du CA de l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » et Mme Ludivine ROSIÈRE, 1^{ère} Echevine, en qualité de membre suppléant.

18.3. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Approuve le texte définitif du Règlement Général de Police.

18.4. RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Adopte un règlement en matière de collecte de déchets ménagers en porte-à-porte ou par apport volontaire.

18.5. CANTINES SCOLAIRES

Fixe comme suit la redevance sur l'achat et la distribution de potages et de repas dans les cantines scolaires des implantations communales pour l'année scolaire 2019-2020 :

Potage pour un enfant d'une classe maternelle	0,35€
Potage pour un enfant d'une classe primaire	0,60€
Repas pour une enfant d'une classe maternelle	3,85€
Repas pour un enfant d'une classe primaire	4,40€

18.6. NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Approuve un règlement sur l'octroi de la numérotation des habitations sur le territoire communal et le placement de celle-ci.

18.7. CHANGEMENTS DE DOMICILE

Approuve un règlement concernant les changements de domicile, l'enquête de résidence, les rapports d'enquêtes, l'inscription et la radiation d'office.

18.8. MAISON DU TOURISME

Désigne les personnes suivantes pour siéger aux assemblées générales de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Ourthe et Lesse :

Parti	Nom – prénom	Fonction
MR	LISSOIR Sandrine	Echevine
CDH	DECLAYE Pascale	Conseillère communale

18.9. OPÉRATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE

Désigne M. Guillaume RATY, Conseiller communal, Président du CPAS, pour représenter la commune à l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW).

18.10. VENTE D'HERBE SUR PIED A WANLIN

Approuve l'acte du 02.04.2019 par lequel le Collège communal a déclaré adjudicataires de la vente publique de l'herbe sur pied croissant sur diverses parcelles communales situées à Petit Wanlin les personnes suivantes :

Lot	Nom – prénom	Superficie	Montant
1	LEFEBVRE Benoit à Wanlin	82a16ca	190,00€
2	DARDENNE frères à Hérock	10ha72a50ca	1.500,00€
3	DARDENNE frères à Hérock	5ha03a42ca	600,00€
4	LENOIR Serge à Gendron	3ha27a25ca	501,00€
5	LEFEBVRE Benoit à Wanlin	13ha28a77ca	2.140,00€
6	LENOIR Serge à Gendron	1ha97a54ca	145,00€
7	LENOIR Serge à Gendron	1ha01a38ca	135,00€

18.11. CENTRALE D'ACHAT D'ORES ASSETS

Décide de renouveler l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public, et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable.

18.12. STATION D'ÉPURATION A HERHET

Décide de vendre de gré à gré à la SPGE pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées à Herhet, 2 emprises d'une contenance, l'une de 01a07ca et l'autre de 03a56ca, pour le prix de 600,00€, toutes indemnités comprises.

18.13. INTERCOMMUNALES

Approuve les points contenus à l'ordre du jour des intercommunales :

- AIEG du 22.05.2019
- ORES Assets du 29.05.2019
- BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement, BEP Crématorium du 25.05.2019
- IDEFIN du 26.06.2019
- IMIO du 13.06.2019

18.14 ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

Approuve une charte pour des achats publics responsables et décide de l'adoption d'un plan d'actions dans les 6 mois de la signature de cette charte.

A huis clos, valide le plan de pilotage au sein duquel figure l'école communale de Houyet.